GÉOMÈTRE-EXPERT

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

LE PROGRAMME

8es UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

LES 32 ATELIERS 3
LE MANS 13
AIX-EN-PROVENCE 19

Inscriptions : geometre-expert-universites.fr

Publi-Topex

PRESSE • ÉDITION • CONGRÈS • FORMATION

8es UNIVERSITÉS D'ÉTÉ
DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Lorsque, en 2005, les premières universités d'été étaient organisées, même les plus optimistes d'entre nous n'auraient pu imaginer l'énorme succès que ce grand rendez-vous de la formation professionnelle allait rencontrer.
La profession de géomètre-expert se montre particulièrement exigeante en matière de formation au quotidien de l'exercice de chacun. Si nos compétences juridiques et technologiques ne sont plus à démontrer dans l'immense palette de nos compétences, la garantie de perfection que nous avons tous à cœur d'apporter à nos clients, tant privés que publics, nous oblige à sans cesse aller de l'avant. La formation continue n'est pas une contrainte, c'est une nécessité, et plus encore le levier indispensable pour que chaque cabinet progresse dans ses domaines d'activité.

Les universités d'été sont, tous les deux ans, l'occasion idéale pour chaque géomètre-expert de parfaire ses connaissances personnelles au travers de 32 ateliers et d'y inscrire ses collaborateurs avec des choix « à la carte » sur un, deux ou trois jours. C'est quasiment du sur-mesure et, cette année encore, les choix sont multiples.

Au Mans et à Aix-en-Provence

Le succès de ces universités d'été est tel qu'il a fallu faire évoluer sa formule. Si le cœur de la manifestation reste de façon traditionnelle situé dans les locaux de l'ESGT, au Mans, en 2017, j'ai souhaité que l'on duplique ce grand rendez-vous à Aix-en-Provence de façon plus modeste, afin de toucher les professionnels du Sud de la France, parfois rebutés par le déplacement au Mans. Là aussi, le succès a été tel que, cette année, les mêmes 32 ateliers sont proposés sur les deux sites.

Il n'y a plus aucune excuse ! Il y a deux ans, les deux tiers de la profession sont venus se former aux universités d'été. Nul ne doute que 2019 verra, une fois encore, augmenter la participation pour cette occasion unique de formation, de convivialité, de rencontres et d'échanges.

Formons-nous pour affirmer haut et fort nos compétences.

Bien confraternellement.

Jean-François Dalbin
Président du Conseil supérieur

LES 32 ATELIERS

Atelier n° 1 > 1/2 journée

Le règlement type de copropriété

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

François Pichon *Géomètre-expert, membre de la commission copropriété et volumes de l'OGE*

La formation vise à présenter l'exemple d'état descriptif de division et règlement de copropriété de l'OGE et répondre aux problématiques fréquemment rencontrées dans la constitution de ces documents.

Cadre juridique :

> Règlement en copropriété d'un immeuble en Vefa,
> Etat descriptif de division et répartition des charges

Présentation de l'exemple d'état descriptif de division et règlement de copropriété :

> Préambule
> Désignation et division de l'immeuble
> Etat descriptif de division
> Distinction entre parties communes et parties privatives
> Destination et usage de l'immeuble
> Etat de répartition des charges

Atelier n° 2 > 1/2 journée

55 questions-réponses sur la réglementation connexe au lotissement

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Ambroise Piechowski *Géomètre-expert, président de la commission aménagement durable & ingénierie de l'OGE*

Depuis 2007, les réformes en matière d'urbanisme se succèdent de manière incessante.
Le géomètre-expert, dans le cadre de ses activités liées aux lotissements, est souvent considéré comme le « sachant », spécialiste de l'autorisation d'urbanisme qui y est attachée.
Si cette compétence est nécessaire, elle n'est pas suffisante.
Un ensemble complexe et fourni de réglementations connexes est également applicable aux lotissements soumis à permis d'aménager. A titre d'exemple, on retrouve notamment les lois sur l'eau, l'environnement, le patrimoine, l'archéologie, l'accessibilité, etc.
La méconnaissance de ces réglementations peut entraîner de graves complications dans le bon déroulement de l'opération d'aménagement.
L'objectif de cet atelier est de balayer de manière exhaustive l'ensemble des réglementations connexes applicables aux lotissements soumis à permis d'aménager.
Le format de cette formation est basé sur un questionnaire comportant 55 interrogations auxquelles nous répondrons de manière claire et détaillée.

A titre d'exemple :

> Mon lotissement est-il soumis au dépôt d'un dossier au titre de la loi sur l'eau ?
> Quelles démarches dois-je accomplir auprès des gestionnaires de réseaux avant la réalisation du lotissement ?
> Mon lotissement est-il impacté par la réglementation relative à l'archéologie préventive ?
> Mon projet de lotissement est-il soumis à étude d'impact ?
> Quelles sont les principales règles pour que mon lotissement réponde aux normes d'accessibilité ?

Atelier n° 3 > 1/2 journée

Panorama de l'actualité jurisprudentielle en urbanisme

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Jean-François Rouhaud *Avocat, cabinet Lexcap (Rennes), membre de la commission aménagement durable et urbanisme de l'OGE*

Procédure de délivrance des autorisations d'urbanisme, portée du certificat d'urbanisme, portée de la déclaration préalable, régime du lotissement, interprétation des règles du PLU… Tous ces aspects fondamentaux de l'activité du géomètre-expert subissent des évolutions liées à l'évolution de la loi et donnent lieu à des éclairages, de la part des juridictions, qui s'imposent à lui dans le cadre de son exercice professionnel.

Il est donc essentiel d'en avoir connaissance et d'en mesurer les incidences.

Cette intervention consacrée à l'actualité du droit de l'urbanisme se donne pour objectif de partager collectivement cette actualité 2017-2018 , avec notamment l'entrée en vigueur de la loi Elan, en exposant de façon simple mais précise, à partir de cas concrets, les principales évolutions législatives et réglementaires, le sens des solutions jurisprudentielles dégagées mais aussi la portée que ces actualités peuvent revêtir dans l'activité quotidienne du géomètre-expert.

Atelier n° 4 > 1/2 journée

La perte de vue et d'ensoleillement

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Stéphane Courbi *Géomètre-expert, membre de la commission expertise judiciaire de l'OGE*

> Rappels de définitions : ensoleillement, visibilité et vue, luminosité.
> Approche méthodologique : les opérations communes ou propres à chacune des trois problématiques.
> Traduction des éléments factuels en dépréciation de la valeur vénale de l'immeuble subissant le trouble anormal de voisinage.
> Exemples pratiques, jurisprudence.

Atelier n° 5 > 1/2 journée

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), levier d'innovation et de compétitivité pour le cabinet

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTE :

Marie-Dominique de Cayeux *Consultante*

La prise de conscience des enjeux du développement durable, qu'ils soient environnementaux ou sociétaux, est une réalité. Après avoir construit un Agenda 21 donnant un cadre de référence aux cabinets pour une gestion écoresponsable, l'Ordre des géomètres-experts propose d'aller plus loin en inscrivant le cabinet dans une démarche de RSE (responsabilité sociale de l'entreprise).
La RSE est un outil de performance, un regard transversal porté sur le cabinet, qui interroge la protection de l'environnement, les impacts sociaux et sociétaux, la qualité de vie au travail, et ouvre l'échange avec l'ensemble des parties prenantes. Ce nouveau regard sur les activités quotidiennes permet de mettre en évidence des leviers d'innovation et de performance, il permet aussi de viser une labellisation, gage de confiance pour les parties prenantes.

L'objectif de l'atelier est double :

> comprendre et expérimenter les notions essentielles de la norme Iso26000, « *lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale* » : développement durable, parties prenantes, questions centrales et enjeux ;
> identifier les grandes étapes pour le cabinet de la mise en œuvre d'une démarche RSE.

Atelier n° 6 > 1/2 journée

Rédiger les actes administratifs, cas pratiques

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Xavier Fagge *Géomètre-expert, membre de la commmission foncier de l'OGE*

Au travers d'exemples et de cas pratiques, la formation présente les éléments essentiels et concrets des missions d'assistance à la rédaction d'actes administratifs pour les collectivités.
Une première partie rappelle les principes généraux et le cadre de ce type de mission. Divers exemples permettent ensuite d'examiner les pièces à recueillir ou à établir préalablement à la rédaction des actes.
La structure et la forme des actes sont ensuite abordées toujours sous la forme d'exemples et cas pratiques, sans oublier les questions de fiscalité et de conformité en vue de la publication.
Une dernière partie aborde la question de la signature et du formalisme du dépôt à la publicité foncière.

1. Généralités

> Prérogative des collectivités
> Textes législatifs en référence
> Cadre de la mission d'assistance à la collectivité

2. Recueil des données et travaux préalables au travers de cas pratiques

> Etat civil des parties
> Données foncières
> Origine de propriétés
> Délibérations de la collectivité
> Avis des Domaines
> Purge des droits de préemption

3. Rédaction : fond et forme de l'acte au travers de cas pratiques

> Structure de l'acte
> Forme de l'acte
> Mentions de fond obligatoires
> Déclaration fiscale
> Cas particuliers

4. Signature et publicité foncière au travers de cas pratiques

> Responsabilité de la collectivité
> Bordereau de dépôt
> Extrait d'acte
> Extrait cadastral modèle 1
> L'expédition sur formule de publication
> L'expédition sur papier libre
> Délais et frais

Atelier n° 7 > 1/2 journée

Pratique et contentieux du domaine public

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Guillaume Merland *Avocat, cabinet MB avocats, barreau de Montpellier, maître de conférence des universités*

Les personnes publiques disposent de biens dont la qualification juridique peut varier en fonction de leur usage et de leur statut. Certaines dépendances relèvent de la classification de la domanialité publique alors que les autres appartiennent au domaine privé. Il n'est pas toujours aisé de parvenir à clairement distinguer les unes des autres. Il s'agira donc d'évoquer les critères de la domanialité publique pour saisir les instruments de caractérisation du domaine public.
S'il n'est pas aisé de distinguer le domaine public, il est tout aussi délicat parfois d'en délimiter clairement les limites. Ceci est particulièrement vrai s'agissant du domaine public routier.
La distinction du domaine public avec le domaine privé est fondamentale dès lors que cela emporte d'importantes conséquences pratiques. Le juge n'est pas le même (compétence de principe du juge administratif), le régime juridique non plus (incorporation dans le domaine public, sortie du domaine public, occupations du domaine public).
Avec les questions de redevance, de précarité et de mise en concurrence, d'expulsion du domaine public, d'octroi de droits réels ou de baux commerciaux sur ce domaine public.
Il s'agira d'insister sur les dernières réformes législatives et réglementaires ainsi que sur les récentes jurisprudences relatives à la domanialité publique.

Atelier n° 8 > 1/2 journée

RGPD : les solutions pour protéger les données personnelles

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTE :

Garance Mathias *Avocate, cabinet Mathias Avocats, barreau de Paris*

Toutes les organisations, quelles que soient leurs tailles, sont concernées par l'application du RGPD (réglement général sur la protection des données) dès lors qu'elles traitent des données à caractère personnel. Pour être en mesure de définir les actions de mise en conformité appropriées et pour diffuser les bonnes pratiques, il est indispensable que chacun puisse disposer d'une vue d'ensemble du RGPD et des incidences de ce dernier sur ses activités professionnelles.
Dans ce contexte, après une présentation rapide des notions et des principes clés de la protection des données, cet atelier de formation sera l'occasion d'aborder les actions concrètes à mettre en œuvre (recensement des traitements mis en œuvre, révision des contrats, information des personnes concernées…) pour protéger les données tant des collaborateurs que des clients.
Données à caractère personnel et données dites sensibles, quelle(s) différences faut-il faire ? Quels modes de transmission des données à caractère personnel faut-il privilégier pour assurer leur sécurité ? Quelle information faut-il délivrer aux collaborateurs des cabinets / aux clients dans le cadre des missions foncières ? Fuites de données, de quoi s'agit-il ? Quelles sont les obligations des cabinets en la matière ? Voici quelques questions auxquelles des réponses seront apportées au cours de l'atelier de formation.

1. Considérations générales sur la protection des données

> Notions clés de la protection des données (données à caractère personnel, traitement de données à caractère personnel)

Focus sur… : Données dites sensibles et RGPD

> Principes de la protection des données (licéité, loyauté, transparence, limitation des finalités, minimisation des données, exactitude, limitation de la conservation)

Focus sur… : Fichier « Client », quel contenu ?

2. Sécurité des données : quelles sont les exigences ?

> Sécurité a priori, l'obligation de sécurité des données à caractère personnel : périmètre, critères à prendre en compte, mesures à mettre en œuvre au sein des cabinets, gestion de la transmission sécurisée des données au sein des cabinets et avec les tiers.
> Incident de sécurité sur les données à caractère personnel : gestion des violations de données

3. Actions de mise en conformité : par où commencer ?

> Cartographie des traitements mis en œuvre : quelle méthodologie suivre ?
> Contrats : faut-il les mettre à jour, comment ?
> Quelles procédures pour démontrer la conformité ?

Focus sur… : Gestion de l'exercice des droits des collaborateurs, des clients et des riverains

Atelier n° 9 > 1/2 journée

Comment améliorer la performance économique des cabinets ?

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTE :

Catherine Deshayes *Expert-comptable, commissaire aux comptes*

Le pilotage de la performance économique d'un cabinet est une préoccupation majeure du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts. Elle peut être définie comme « le degré d'accomplissement des objectifs poursuivis ».
Une organisation performante doit être à la fois efficace (atteinte des objectifs fixés) et efficiente (minimisation des moyens mis en œuvre pour les atteindre).
Le géomètre-expert est un partenaire des entreprises et donneurs d'ordre. L'offre de valeur du géomètre-expert est représentée par sa capacité à fournir un conseil ou un service pour le client. Mais cette offre évolue constamment et devient de plus en plus complexe.
Le pilotage de la performance économique repose sur la capacité du cabinet à gérer au mieux le rapport : satisfaction des besoins des clients et donneurs d'ordre ; utilisation optimale des ressources et des compétences. Le cabinet doit veiller au bon déroulement de ses activités avec la mise en place d'un suivi et d'un contrôle de leurs rentabilités ainsi que d'un système de pilotage.
La mesure de cette performance et les critères de son évaluation sont des questions essentielles. L'approche à retenir est aussi bien interne, organisationnelle, qu'externe et tournée vers les clients. Elle doit aboutir sur la création de valeur.
Pour évaluer la performance d'une entreprise, il est nécessaire d'effectuer des mesures à tous les niveaux : financier, économique, humain, organisationnel, et sociétal.
L'intervention se concentrera sur deux points :

> l'aspect gestion par la compréhension et l'analyse des états financiers du cabinet ;
> l'aspect social par la mise en place d'outils de suivi et de gestion des ressources humaines et de leurs compétences.

Atelier n° 10 > 1/2 journée

Les servitudes de cour commune

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Alain Huck *géomètre-expert, membre de la commission formation de l'OGE*

Les servitudes de cour commune prévues à l'article L.471-1 du code de l'urbanisme sont de remarquables outils de densification urbaine.
Mais ces servitudes que la jurisprudence considère comme mixtes (mises en place par un contrat de droit privé mais pour les besoins express de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme) présentent des dangers, notamment en ce qui concerne leur évolution.
A partir d'exemples de dossiers concrets, nous essaierons de répondre aux deux questions suivantes :

> Comment mettre en place un contrat de servitude de cour commune ?
> Que faire en présence d'un contrat de cour commune ?

Atelier n° 11 > 1/2 journée

Les méthodes d'estimation par compte à rebours aménageur et promoteur

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Jean des Garets *géomètre-expert, membre de la commission évaluation immobilière de l'OGE*

> Rappel de la définition de l'expertise estimative en valeur vénale suivant la quinzième révision de la charte de l'expertise en évaluation immobilière.
> Définition d'un bilan promoteur-aménageur avec les principaux postes.
> Cas pratique en partant du chiffre d'affaires à générer par l'opération pour retrouver la capacité de la charge foncière.
> Comparaison avec les prix charge foncière correspondant au cas pratique précédent pour valider qu'une méthode ne doit jamais aller seule (méthode de recoupement).

Atelier n° 12 > 1/2 journée

Estimer un pavillon en milieu périurbain

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Jean-Yves Bourguignon *géomètre-expert, président de la commission évaluation immobilière de l'OGE*

> La charte de l'expertise en évaluation immobilière
> Les règles de l'art et normes ordinales
> La liste des pièces à demander
> La rédaction d'un rapport
> Les réserves à faire figurer dans le rapport
> La méthode d'estimation principale et les méthodes de recoupement
> Le recensement des accès
> L'utilisation des bases de données (fusion entre « Perval-Min » et « Bien » au 1er janvier 2019)
> Le rapport type

Atelier n° 13 > 1/2 journée

L'aménagement foncier appliqué aux enjeux agricoles, forestiers et environnementaux : étude de cas

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Philippe Couture *Géomètre-expert, président du Gerar, membre de la commission aménagement foncier de l'OGE*

Afafe à enjeux agricoles :

> Les enjeux agricoles (amélioration, réparation)
> Les intervenants dans le projet
> La méthode (classement, concertation, travaux)
> Etude de cas
> Débat

Afafe à enjeux forestiers :

> Les enjeux forestiers (conditions d'exploitation, protection incendie, desserte, propriétaires inconnus)
> Les intervenants dans le projet
> Les méthodes (classement, évaluation, concertation)
> Etude de cas
> Débat

Afafe à enjeux environnementaux :

> Les enjeux environnementaux (protection, reconstruction, mise en valeur)
> Les intervenants dans le projet
> La méthode (classement-évaluation, concertation)
> Etude de cas et prospection
> Débat

Atelier n° 14 > 1/2 journée

Le principe ERC (éviter, réduire, compenser) appliqué à l'aménagement en secteur urbain et en zone rurale

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTE :

Blanche Gomez *Présidente de l'Association française des ingénieurs écologues*

Dans un contexte où l'urgence des enjeux écologiques et climatiques n'est plus à démontrer, l'heure est à l'action pour préserver de cette « nature » qui assure notre survie :

alimentation, eau, énergie, matériaux, climat… C'est pourquoi la France s'est engagée à limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette dans son plan biodiversité en septembre 2018.
Tenir compte de la réglementation environnementale et être innovant pour apporter des solutions durables au bénéfice de tous est ainsi le défi de tous les acteurs de l'aménagement foncier, les géomètres-experts en première ligne.
Pour discuter de cela, nous reviendrons entre autres sur la loi biodiversité et la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC), clé de voûte de la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets, plans et programmes d'aménagement sur le territoire national. A travers des retours d'expériences concrets, nous dresserons un état des lieux de sa mise en œuvre aujourd'hui, en tâchant de s'intéresser tout à la fois aux milieux rural, périurbain et urbain.

Atelier n° 15 > 1/2 journée

Les contrats types pour les marchés publics et privés de maîtrise d'œuvre

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTS :

Jérôme Hocquard *Avocat, cabinet Hocquard et associés, barreau de Paris*

Jean-Michel Casanova *Avocat, Cabinet Casanova et associés, barreau de Montpellier*

A l'occasion de la transposition dans l'ordre juridique français de la directive européenne relative à la passation des marchés publics du 26 février 2014, a été initiée une refonte du droit de la commande publique français. Ce travail de modernisation a abouti à la création d'un code de la commande publique.
Les géomètres-experts intervenant dans le cadre des marchés publics pour des missions de maîtrise d'œuvre, leurs rapports avec les autorités de commande et les allocataires de lots retenus ont donc évolué.
Dans le cadre d'un programme d'infrastructures-VRD pour la réalisation d'opérations d'aménagement, le géomètre-expert peut intervenir en qualité de maître d'œuvre. En fonction de la mission qui lui est confiée, il conçoit et dimensionne l'ouvrage, le décrit et le quantifie, en estime le coût puis dirige l'exécution des travaux, de la passation des marchés jusqu'au parfait achèvement.
La variété des missions qu'il peut assumer sous le terme « maîtrise d'œuvre » implique la nécessité absolue de contractualiser précisément avec le maître d'ouvrage, qu'il soit particulier, professionnel ou personne publique.
Ce contrat doit être l'occasion de prévoir certaines clauses essentielles et doit aussi permettre de définir précisément les contours de la mission du géomètre-expert. Autant de sujets qui seront illustrés par une revue de jurisprudence et qui ont conduit à l'élaboration d'un contrat cadre, avec le concours de la commission aménagement durable et ingénierie de l'OGE, destiné à sécuriser les relations entre le géomètre-expert et son client.

Atelier n° 16 > 1/2 journée

Prendre en compte la dépollution dans une opération d'aménagement

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTS :

Le Mans : Guillaume Gendreau *Chef de groupe sites et sols pollués région Atlantique*

Aix-en-Provence : Nicolas Fourage *Directeur business line sites et sols pollués Socotec*

Les objectifs de la lutte contre l'étalement urbain combinés à la rareté du foncier en zone urbaine orientent, plus que jamais, les projets d'aménagement vers d'anciennes zones industrielles ou d'activités présentant un risque potentiel de pollution des sols non négligeable. La prise de conscience croissante depuis plus de vingt ans de l'impact de ces sites aux plans sanitaire et environnemental conduit le donneur d'ordre à composer avec des outils fournis par le droit de l'urbanisme, le droit de l'environnement et leurs implications pratiques. Les développements qui sont proposés tenteront d'apporter un peu de lumière dans un domaine où il y a un véritable enjeu pour la réussite des projets d'aménagement et de changements d'usage.

1. Identifier le site et estimer son niveau de risque
2. Les acteurs (responsabilités, transactions)
3. Aménagement-dépollution et loi Alur
4. Les obligations en matière de travaux de dépollution (les études et le plan de gestion, la remise en état, le plan de conception de travaux – PCT –, la gestion des terres excavées)
5. Les techniques de dépollution : avantages et inconvénients
6. Les servitudes ou restrictions d'usage

Atelier n° 17 > 1/2 journée

De la HQE aménagement à la HQE performance

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTS :

Le Mans : Michel Greuzat *Géomètre-expert, président de la commission Agenda 21 de l'OGE*

Aix-en-Provence : Etienne Saint-Aubin *Géomètre-expert, membre de la commission aménagement durable & ingeniérie de l'OGE*

La formation a pour objet de comprendre le contenu de la démarche HQE aménagement en vue de sa mise en œuvre opérationnelle dans les projets d'aménagements. Elle permettra de présenter les tests en cours dans le cadre du déploiement de la HQE performance à l'échelle du quartier.
Le programme de l'atelier traitera des sujets suivants :

> Le contexte national et international quartier durable et ville durable
> L'association HQE France GBC
> Pourquoi la conception de la démarche HQE aménagement ?
> Les grands principes de la démarche : le SMO, les différentes phases, les livrables, le contenu des dix-sept thématiques
> Les principes de la procédure de certification
> Vers la HQE performance

Atelier n° 18 > 1/2 journée

Les zones humides dans les opérations d'aménagement

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Michel Greuzat *Géomètre-expert, président de la commission Agenda 21 de l'OGE*

> Qu'est-ce qu'une zone humide ?
> Pourquoi la protéger ?
> Que dit la loi ?
> Comment savoir si mon opération d'aménagement est concernée par une zone humide ?
> Informations à collecter ?
> Investigations à réaliser ?
> Quand, comment ?
> Quelles conséquences à la présence de zones humides au sein de mon opération ?
> Ce qui est possible, ce qui est envisageable, ce qui est impossible ?
> Que faire si notre opération impacte une zone humide ?
> Le dossier à constituer, l'autorisation à demander ?
> Quelles précautions à prendre lors des travaux d'aménagement ?
> Quel suivi mettre en place ?

Atelier n° 19 > 1/2 journée

Intégrer les réseaux sociaux à la stratégie de communication du cabinet

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Jérémi Lepetit *Enseignant à l'université d'Evry*

> Présentation des différents réseaux sociaux
> Focus sur Tweeter et Linkedin dans un usage pro
> Règles du community management
> Construire sa ligne éditoriale
> Mesurer, évaluer

Atelier n° 20 > 1/2 journée

Communication : comment décliner le slogan de la profession au quotidien dans le cabinet ?

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTE :

Fabienne Ravassard *Consultante*

Votre communication sera d'autant plus efficace et impactante qu'elle sera cohérente, quel que soit votre public : clients, partenaires, grand public, salariés, pouvoirs publics… Facile à dire… Mais, concrètement, comment exploiter chaque occasion de contact pour faire rayonner votre valeur ajoutée ? Le slogan de votre profession, « Garant d'un cadre de vie durable », doit devenir un vecteur essentiel de différenciation, à l'heure où les changements citoyens s'accélèrent, où la concurrence s'accroît, où la désintermédiation prend des formes nouvelles.
Décliné au quotidien, il rendra votre métier plus visible et plus lisible : donner du sens, faire savoir vos valeurs, vos compétences, votre implication dans les territoires et dans les projets qui les animent.

L'atelier apporte les pistes pratiques :

> Comprendre les avantages d'une communication du cabinet cohérente, tous publics
> S'approprier le slogan, de façon concrète et immersive
> Définir vos priorités de communication par cible
> Acquérir les premières méthodes et bons réflexes pour lancer votre plan d'action

Atelier n° 21 > 1/2 journée

Nouveaux usages, nouveaux services : rôle et responsabilité du syndic de copropriété

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Jean-Marc Roux *Docteur en droit, maître de conférences à Aix-Marseille, rédacteur du code de la copropriété (Litec)*

Le syndic de copropriété n'est pas seulement le représentant légal du syndicat des copropriétaires. Il est avant tout le gestionnaire de l'immeuble. A ce titre, la loi du 10 juillet 1965 et son décret d'application du 17 mars 1967 font peser sur lui un grand nombre de missions. Les réformes récentes du droit de la copropriété, notamment la loi du 24 mars 2014 (dite loi Alur) et celle du 23 novembre 2018 (loi Elan) ont considérablement impacté les règles applicables au syndic (nouvelles missions, contrat-type, sanctions nouvelles…).
La présente formation entend aborder et approfondir les changements intervenus, à la lumière des textes nouveaux et de la jurisprudence. Il s'agit d'appréhender l'évolution tant du rôle du syndic que de la responsabilité qui y est attachée.

Introduction
1. L'encadrement de l'activité de syndic
> Un contrat-type
> Un code de déontologie
2. Les missions du syndic
> Les missions traditionnelles
> Les missions nouvelles
3. La responsabilité du syndic
> La responsabilité envers le syndicat
> La responsabilité envers les copropriétaires et les tiers

Atelier n° 22 > 1/2 journée

Méthodes de mesures anciennes : leur interprétation aujourd'hui

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

François Mazuyer *Géomètre-expert honoraire, expert de justice*

Que ce soit à l'occasion d'un bornage amiable, d'un bornage judiciaire, d'une vérification de prospect ou d'empiétement, le géomètre-expert est souvent confronté à l'analyse de documents anciens, vieux plans de masse ou de bornage, dressés il y a plusieurs décennies.
Les techniques actuelles des levés n'ont plus rien à voir avec les méthodes ancestrales qui ont été utilisées jusqu'au début des années 1980. Levés à l'équerre optique, au tachéomètre, à la chaîne, à l'horizontale ou suivant la pente, à plat ou par cultellation.
Il est indispensable de connaître ces anciennes méthodes, et surtout la précision qui était attachée à chacune d'elles, afin de pouvoir exploiter, en toute conscience, les vieux documents qui en sont issus et ne pas en tirer des conclusions erronées, dont les conséquences pourraient mener jusqu'à un jugement en démolition uniquement fondé sur une mauvaise interprétation de l'expert.

> Pourquoi connaître les vieilles techniques des levés ?
> Les instruments de mesures directe et indirecte, antérieurs aux années 1980
> Les méthodes de précisions de l'époque et leurs domaines d'application
> Les méthodes courantes de l'époque, notamment en matière de bornage (par abscisses et ordonnées, par rayonnement, au tachéomètre, à la chaîne, à l'horizontale, suivant la pente…)
> Les précisions espérées et les conséquences à en tirer.
> Comment interpréter les vieux plans en vue de repositionner les limites qui y figurent ? Les bonnes questions à se poser
> Quelles sont les erreurs qui découlent d'une mauvaise interprétation et leurs conséquences ?
> Différents exemples concrets d'expertises actuelles dont les conclusions s'appuient sur des vieux plans

Atelier n° 23 > 1/2 journée

Le descriptif de l'article L.115-4 du code de l'urbanisme

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Arnaud Futeul *Géomètre-expert, membre de la commission foncier de l'OGE*

Art. 115-4 : « *Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.* »

Historique
> La loi SRU de décembre 2000
> Les directives valant règles de l'art de mars 2002
> Le protocole d'accord avec le Conseil supérieur du notariat

Problématique
> Constat sur les carences de mise en application du descriptif
> Mandat donné à la commission foncier

Enjeux et objectifs
> Enjeux en présence
> Objectifs à atteindre

Le descriptif aujourd'hui
> Le descriptif n'est pas une nouvelle règle
> Les règles de l'art (et classement normatif)
> L'exemple rédactionnel

Cas pratiques
> Dans quels cas rédiger un descriptif
> Exemples de rédaction et adaptation à des cas pratiques

Atelier n° 24 > 1/2 journée

Production et enregistrement du RFU dans le portail Géofoncier : les règles de l'art

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Bruno Herrmann *Géomètre-expert, membre de la commission foncier de l'OGE*

Le portail Géofoncier nous accompagne dans nos tâches quotidiennes depuis bientôt une décennie. Il est devenu rapidement un outil incontournable assurant à la fois la gestion de nos dossiers et la promotion de notre profession. Il s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités, dont la toute nouvelle version 2.
Le RFU (référentiel foncier unifié) a été mis en place en juillet 2010. Les premiers versements, malgré l'absence d'outils adaptés, étaient relativement aisés. En effet, les premiers éléments versés investissaient une zone vierge. Au fur et à mesure que le RFU s'est étoffé, des problèmes sont apparus, générant des difficultés (non concordances des coordonnées de sommets, juxtaposition de segments de limites…) lors de l'export des données vers le portail Géofoncier.
Afin d'améliorer et de fluidifier les échanges, il était impératif de modifier le mode de fonctionnement du RFU.
Cette formation se propose d'aborder dans un premier temps les nouveautés qui seront apportées par la version 2 du Géofoncier et, dans un second temps, tous les aspects de la production et l'enregistrement du RFU dans le portail Géofoncier.

Atelier n° 25 > 1 journée

Sensibilisation à la pratique de la médiation

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTE :

Catherine Robin *Médiatrice et avocate, ICH Nantes (Institut de la construction et de l'habitation)*

La médiation est de plus en plus sollicitée pour résoudre les conflits. Obligatoire dans les litiges avec les clients, elle offre également ses multiples avantages pour éviter une rupture de la discussion et permettre des solutions amiables et sur-mesure.
Elle est particulièrement attendue lorsque la relation est amenée à durer, comme en matière de voisinage, dans l'entreprise, entre salariés, associés, équipes, et dans la famille. Avec un fort taux de réussite, la médiation permet, en effet, de répondre rapidement à ces deux attentes : résolution du différend et restauration de la relation.
Cet atelier de sensibilisation a pour objectif de découvrir le processus de médiation dans son ensemble, en l'état des connaissances actuelles.

> Historique et distinctions entre les modes amiables de règlement des différends (MARD)
> Domaines et règles de la médiation
> Postulats de la médiation et axiomes de la communication
> Méthodologie de la médiation

Atelier n° 26 > 1/2 journée

Le géomètre-expert et les chemins d'exploitation

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Vincent Balp *Géomètre-expert, président de la commission foncier de l'OGE*

Rappel des natures juridiques des accès
> Voies publiques
> Chemins ruraux
> Servitudes de passage
> Chemins d'exploitation

Les chemins d'exploitation
> Caractéristiques légales
> Caractéristiques jurisprudentielles
> Positions jurisprudentielles

Cas de l'analyse d'enclave (articles 682 du Code civil)

Cas de l'analyse d'une zone à aménager
> Recherches préalables
> Procédures à mettre en place

Cas du bornage de deux fonds séparés par un chemin d'exploitation
> Analyse des deux dernières jurisprudences majeures

Assiette du chemin d'exploitation
> Evolution dans le temps
> Délimitation de l'assiette

Atelier n° 27 > 1/2 journée

Le bornage en présence d'indivision et le bornage en présence de copropriétés riveraines

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Guillaume Llorca *Géomètre-expert, président de la commission expertise judiciaire de l'OGE*

Le bornage est la pratique quotidienne du géomètre-expert. Si la forme du procès verbal de bornage ne lui pose actuellement que peu de questions, le fond reste un champ d'investigation sans fin.
Parmi les questions les plus récurrentes, il se pose le cas où une des parties au bornage amiable est une indivision avec le cas particulier des copropriétés (et celui encore plus singulier des petites copropriétés sans syndic).
Le présent atelier a pour objet de préciser les particularités du bornage dans ces deux cas de figure. Il sera traité la nature de l'acte foncier qu'est le bornage en distinguant la position ordinale de celles de certains juristes (acte de disposition et acte d'administration). Il en découlera donc le processus de bornage à mettre en œuvre dans le cas d'indivision ou de copropriété.

Atelier n° 28 > 1/2 journée

Divisions et servitudes par destination de père de famille

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Jérôme Haxaire *Géomètre-expert, membre de la commission aménagement durable & urbanisme de l'OGE*

Les divisions de propriétés, et notamment celles supportant des bâtiments, génèrent souvent des servitudes par destination de père de famille. A travers des cas illustrés, nous allons analyser le rôle du géomètre-expert dans ces opérations.

Le programme de l'atelier sera structuré comme suit :
> Rappels sur la réglementation
> Conditions de constitution
> Illustration de servitudes par destination de père de famille continues et apparentes
> Illustration de servitudes par destination de père de famille discontinues et apparentes

Atelier n° 29 > 1 journée

Questions-réponses sur la procédure de lotissement

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANTS :

Le Mans : Michel Arrayet *Géomètre-expert, membre de la commission aménagement durable & urbanisme de l'OGE*

Aix-en-Provence : Claude Barneron *Géomètre-expert, président de la commission aménagement durable & urbanisme de l'OGE*

L'objectif de cette formation est d'aborder les questions pratiques, juridiques et techniques les plus couramment rencontrées lors de la mise en œuvre d'un lotissement.
Le champ des questions traitées concernera les lotissements soumis à permis d'aménager ainsi que ceux soumis à déclaration préalable. Il ne s'agit pas de proposer une méthodologie d'élaboration de l'un ou l'autre des dossiers de déclaration préalable ou de permis d'aménager, mais d'essayer de proposer une réponse aux difficultés les plus courantes en matière de division foncière.

Les principaux thèmes abordés seront les suivants :
la définition du périmètre du lotissement, les exceptions à la procédure de lotissement, la gestion du lotissement dans le temps, le lotissement dans un site patrimonial remarquable, le recours à l'architecte / au paysagiste-concepteur, la fiscalité en lotissement, la concertation publique préalable et l'évaluation environnementale.

Atelier n° 30 > 1/2 journée

Connaître le logement social (PLS, PLAI, PLIS, PLI et accession, PSLA…) et sa prise en compte dans les opérations immobilières

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Jean-François Dalbin *Géomètre-expert, président du Conseil supérieur*

Aujourd'hui, avec la prise en compte de la mixité sociale, de nombreuses opérations immobilières comprennent à la fois de l'accession en secteur libre, de l'accession aidée et de la location sociale. A ce titre, il est important de connaître les acteurs du logement social, les différents types d'opérations, les contraintes qui vont impacter le montage.
Cette formation proposera une présentation des acteurs du logement social au regard des récentes évolutions de la loi Elan et les différents modes de financement et catégories de logement social.
Seront ensuite présentées les pistes possibles de montages d'opération avec division en volumes et copropriété afin d'offrir la plus grande facilité de gestion.
Enfin sera présenté le nouveau schéma de montage et de financement d'opération avec le bail réel solidaire (BRS), créé par l'ordonnance n° 2016-985 du 20 juillet 2016 et codifié aux articles L.255-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

Atelier n° 31 > 1/2 journée

La loi littoral dans la loi Elan

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Jean-François Rouhaud *Avocat, cabinet Lexcap (Rennes), membre de la commission amenagement durable & urbanisme de l'OGE*

La loi littoral a connu des modifications d'ampleur avec l'entrée en vigueur de la loi Elan. Ces modifications impactent le droit de construire sur les communes littorales et présentent donc des enjeux importants pour les propriétaires et constructeurs concernés. Les documents d'urbanisme vont être amenés à évoluer dans les prochains mois, pour prendre en compte ces évolutions.
Cette intervention consacrée à la loi littoral se donne pour objectif de partager collectivement les modifications apportées par la loi Elan aux règles d'urbanisme propres au littoral. Il s'agira de mesurer la portée et les incidences concrètes de ces modifications, au regard notamment de la jurisprudence présente et passée en ce domaine.

Atelier n° 32 > 1/2 journée

Comment intégrer la performance énergétique dans la conception des opérations d'aménagement

Voir les tableaux des ateliers pages 16 (Le Mans) et 22 (Aix-en-Provence)

INTERVENANT :

Xavier Prigent *Géomètre-expert, chargé de mission en urbanisme auprès du président du Conseil supérieur*

1. Concepts en enjeux de la performance énergétique
> Energie et urbanisme : historique d'une pratique récente
> L'enjeu énergétique appliqué aux bâtiments : réglementation dans le neuf et dans l'existant
> D'une approche thermique à une approche bâtimentaire plus large
> Du bâtiment vertueux au quartier durable

2. Analyses de quartiers engagés dans la transition énergétique
> Présentation des opérations
> Approche systémique

3. Approche méthodologique à l'échelle du quartier

LE MANS

LE MANS

Les 25, 26 et 27 juin 2019, dans les locaux de l'ESGT

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

LE RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA FORMATION

32 ateliers de formation sur des thèmes juridiques, techniques, et de gestion (voir le programme détaillé).
Des ateliers « à la carte » par demi-journée ou par journée durant trois jours, dispensés par des formateurs géomètres-experts ou extérieurs à la profession (avocats, professeurs…).
La participation aux universités d'été permet de valider un, deux ou trois jours de formation directe dans le cadre de l'obligation de formation continue.

ORGANISMES SOCIAUX

Il appartient à chaque cabinet de se renseigner sur la prise en charge des formations par les organismes de formation professionnelle :
– FIFPL pour les géomètres-experts (formation d'au moins 6h) ;
– Actalians pour les collaborateurs salariés.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Les ateliers se déroulent dans les salles de cours et les amphithéâtres de l'ESGT (1 bd Pythagore, 72000 Le Mans).
Les déjeuners sont inclus dans le coût de la formation.
Horaires : 9h30 (matin) ; 14h (après-midi).
Accès en train : gare Le Mans.
Le tramway effectue la liaison entre la gare et l'ESGT (terminus « universités », trajet de 20 min, départ toutes les 5 min).
Hôtels reliés par tramway ou à proximité de l'ESGT.
Une liste d'hôtels vous est proposée, sélectionnés pour leur rapport qualité-prix (page 15).
Deux soirées festives vous sont proposées.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Inscrivez-vous sur le site
geometre-expert-universites.fr
avec la certitude d'une gestion en temps réel des places disponibles dans les ateliers.
Paiement sécurisé par carte bancaire.

Attention : places limitées dans la plupart des ateliers

Fermeture des inscriptions en ligne : lundi 17 juin

BADGE D'ACCÈS

Un badge nominatif avec QR code vous sera adressé à l'adresse mail indiquée lors de votre inscription.
Ce badge permettra l'accès à l'ESGT (plan Vigipirate), à vos différents ateliers (contrôle à l'entrée des salles), aux déjeuners et aux soirées.
Vous devrez l'imprimer avant de venir aux universités afin de ne pas perdre de temps à l'accueil.

Publi-Topex
PRESSE • ÉDITION • CONGRÈS • FORMATION

Publi-Topex est un organisme de formation agréé et référencé Datadock
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 39613 75

Renseignements et inscriptions : Anne Grandperrin
Tél. : 01 53 89 00 83 • a.grandperrin@publi-topex.com

LES TARIFS

LES ATELIERS À LA CARTE

Un, deux ou trois jours, avec des ateliers au choix (un ou deux par jour selon les thèmes).
Les journées sont indivisibles. Les déjeuners sont inclus.

Journées de formation	Inscription avant le 30 avril	Inscription à partir du 1er mai
Forfait 3 jours	760 € HT	810 € HT
Forfait 2 jours	630 € HT	680 € HT
Forfait 1 jour	450 € HT	500 € HT

Toute inscription est définitive, chaque modification (hors ajouts de prestations) sera facturée 20 € HT.

LES HÔTELS

Sélectionnés pour leur rapport qualité-prix et leur accessibilité

Tarif TTC (TVA 10 %) comprenant la nuitée en chambre une personne (double possible), le petit déjeuner et la taxe de séjour.

Mister Bed (*) : ..... **58,32 €**
Première Classe Ouest Universités (**) : ..... **51,00 €**
Première Classe Le Mans Centre (**) : ..... **76,89 €**
Ibis Budget Le Mans Centre (**) : ..... **63,99 €**
H24 Hotel (**) : ..... **82,82 €**
Le Charleston (**) : ..... **91,10 €**
Le Circuit – ex Green 7 (***) : ..... **84,65 €**
Campanile Le Mans Centre (***) : ..... **106,00 €**
Ashley Hotel (***) : ..... **130,10 €**

Conditions d'annulation sur l'hébergement – 31 jours avant l'arrivée : 25 % du montant total – Entre 30 et 20 jours avant l'arrivée : 50 % du montant total – Entre 20 et 15 jours avant l'arrivée : 75 % du montant total – Moins de 15 jours avant l'arrivée : 100 % du montant total.

Plan de situation en page 24.

LES TRANSPORTS

Un Pass Tram (10 voyages, valable sans limitation de durée) vous est proposé pour faciliter votre circulation dans Le Mans (gare, ESGT, hôtels en ville…).

1 Pass Tram : ..... **14,55 € TTC**
(dont 1,05 € de frais postaux)

LES SOIRÉES

Mardi 25 juin : « Tous en piste » : ..... **98 € HT**
Mercredi 26 juin : « Chaleur tropicale » : ..... **70 € HT**

LA FACTURATION

Une confirmation d'inscription et une facture vous seront adressées par courriel après votre enregistrement.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Réservations – Les inscriptions sont traitées en temps réel. Seul le règlement complet valide l'inscription. Après une première inscription, possibilité d'ajouter des prestations – ateliers (uniquement sur les journées non réservées, nouveau forfait), soirées, hébergement – en se connectant, depuis la page d'accueil du site geometre-expert-universites.fr, à son compte client « Le Mans ». Toute inscription est définitive, chaque modification (hors ajouts de prestations) sera facturée 20 € HT.

Assurance annulation facultative – Remboursement des sommes versées **hors hôtel** par un participant empêché pour des motifs justifiés personnels ou professionnels. Sans adhésion à cette assurance facultative, aucun remboursement ne sera effectué sauf conditions spécifiques sur l'hébergement (lire par ailleurs).

Organisation – Les 8es universités d'été des géomètres-experts sont organisées par la société Publi-Topex. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lieu de leur déroulement ou le contenu de leur programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Responsabilité – Publi-Topex est responsable civilement en sa qualité d'organisateur. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Les participants doivent être couverts par une police d'assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

L'EXPOSITION

Fabricants de matériels de topographie, de logiciels d'exploitation des données, de gestion des cabinets, assureurs, revendeurs ou fabricants de drones, intervenants dans le secteur de la 3D, du BIM et de toutes les nouvelles technologies qui concernent directement les géomètres-experts et leurs cabinets, tous seront présents au Mans du 25 au 27 juin pour le grand rendez-vous de la formation continue.

LE MANS

TABLEAU DES ATELIERS

8es UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DES GÉOMÈTRES-EXPERTS 25, 26, 27 JUIN 2019

1 > Le règlement type de copropriété > 1/2 journée
2 > 55 questions-réponses sur la réglementation connexe au lotissement > 1/2 journée
3 > Panorama de l'actualité jurisprudentielle en urbanisme > 1/2 journée
4 > La perte de vue et d'ensoleillement > 1/2 journée
5 > La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), levier d'innovation et de compétitivité pour le cabinet > 1/2 journée
6 > Rédiger les actes administratifs, cas pratiques > 1/2 journée
7 > Pratique et contentieux du domaine public > 1/2 journée
8 > RGPD : les solutions pour protéger les données personnelles > 1/2 journée
9 > Comment améliorer la performance économique des cabinets ? > 1/2 journée
10 > Les servitudes de cour commune > 1/2 journée
11 > Les méthodes d'estimation par compte à rebours aménageur et promoteur > 1/2 journée
12 > Estimer un pavillon en milieu périurbain > 1/2 journée
13 > L'aménagement foncier appliqué aux enjeux agricoles, forestiers et environnementaux : étude de cas > 1/2 journée
14 > Le principe ERC (éviter, réduire, compenser) appliqué à l'aménagement en secteur urbain et en zone rurale > 1/2 journée
15 > Les contrats types pour les marchés publics et privés de maîtrise d'œuvre > 1/2 journée
16 > Prendre en compte la dépollution dans une opération d'aménagement > 1/2 journée
17 > De la HQE aménagement à la HQE performance > 1/2 journée
18 > Les zones humides dans les opérations d'aménagement > 1/2 journée
19 > Intégrer les réseaux sociaux à la stratégie de communication du cabinet > 1/2 journée
20 > Communication : comment décliner le slogan de la profession au quotidien dans le cabinet ? > 1/2 journée
21 > Nouveaux usages, nouveaux services : rôle et responsabilité du syndic de copropriété > 1/2 journée
22 > Méthodes de mesures anciennes : leur interprétation aujourd'hui > 1/2 journée
23 > Le descriptif de l'article L.115-4 du code de l'urbanisme > 1/2 journée
24 > Production et enregistrement du RFU dans le portail Géofoncier : les règles de l'art > 1/2 journée
25 > Sensibilisation à la pratique de la médiation > 1 journée
26 > Le géomètre-expert et les chemins d'exploitation > 1/2 journée
27 > Le bornage en présence d'indivision et le bornage en présence de copropriétés riveraines > 1/2 journée
28 > Divisions et servitudes par destination de père de famille > 1/2 journée
29 > Questions-réponses sur la procédure de lotissement > 1 journée
30 > Connaître le logement social et sa prise en compte dans les opérations immobilières > 1/2 journée
31 > La loi littoral dans la loi Elan > 1/2 journée
32 > Comment intégrer la performance énergétique dans la conception des opérations d'aménagement > 1/2 journée

MARDI 25 JUIN		MERCREDI 26 JUIN		JEUDI 27 JUIN	
MATINÉE	APRÈS-MIDI	MATINÉE	APRÈS-MIDI	MATINÉE	APRÈS-MIDI
		ATELIER 1	ATELIER 1		
ATELIER 2	ATELIER 2	ATELIER 2	ATELIER 2		
			ATELIER 3		ATELIER 3
				ATELIER 4	ATELIER 4
ATELIER 5	ATELIER 5				
			ATELIER 6	ATELIER 6	
		ATELIER 7	ATELIER 7		
ATELIER 8	ATELIER 8				
		ATELIER 9	ATELIER 9		
ATELIER 10		ATELIER 10			
ATELIER 11	ATELIER 11				
				ATELIER 12	ATELIER 12
				ATELIER 13	ATELIER 13
				ATELIER 14	ATELIER 14
		ATELIER 15	ATELIER 15		
ATELIER 16	ATELIER 16				
ATELIER 17		ATELIER 17			
	ATELIER 18		ATELIER 18		
ATELIER 19	ATELIER 19				
				ATELIER 20	ATELIER 20
		ATELIER 21	ATELIER 21		
	ATELIER 22		ATELIER 22		
			ATELIER 23	ATELIER 23	ATELIER 23
ATELIER 24	ATELIER 24	ATELIER 24			
ATELIER 25				ATELIER 25	
			ATELIER 26	ATELIER 26	ATELIER 26
ATELIER 27	ATELIER 27				
		ATELIER 28	ATELIER 28		
				ATELIER 29	
	ATELIER 30	ATELIER 30			
		ATELIER 31		ATELIER 31	
	ATELIER 32	ATELIER 32			

LE MANS LES RENDEZ-VOUS

Mardi 25 juin Soirée « Tous en piste »

Un rendez-vous devenu incontournable et plébiscité ! Le Speed Park privatisé pour les géomètres-experts toute la soirée. Karting indoor, 30 pistes de bowling, tables de billards, laser game. Une soirée multisports où chacun, débutant ou chevronné, peut choisir ses activités à son rythme. Et les non-sportifs bénéficier d'un accueil chaleureux et de tables tranquilles. Un grand buffet non-stop vous attend autour de la délicieuse marmite sarthoise et bien d'autres spécialités. Sportive ou conviviale, chacun organise sa soirée !

ZAC des Portes de l'Océane, 1 rue de Villeneuve, 72650 Saint-Saturnin

Départs échelonnés de l'ESGT 19h30-20h – Retour assuré par navettes vers les hôtels de l'organisation

98 € HT (TVA 20 %)

Mercredi 26 juin Soirée « Chaleur tropicale »

Un avant-goût du congrès 2020 en Martinique ? Venez participer à un événement haut en couleurs. Une chaude soirée tropicale au son des musiques d'ailleurs, du zouk, de la biguine et de bien d'autres. Une soirée pour déguster des spécialités culinaires qui ont traversé les mers, pour voyager avant l'heure et pour faire la fête. Une soirée dansante pour ceux qui le souhaitent, découverte pour les autres, sans exotisme de carte postale. Apprenez à préparer le ti'punch et à le boire ! Plein d'infos pour l'été 2020… Et des surprises à gagner !

A l'ESGT à partir de 20h – Retour assuré par navettes vers les hôtels de l'organisation

70 € HT (TVA 20 %)

Mardi 25 juin Assemblée générale d'Exagone
Le point sur le réseau Teria

En marge des universités d'été du Mans, l'assemblée générale d'Exagone se tiendra le mardi 25 juin à 18h dans l'amphi 1 de l'ESGT. Une année très importante, riche en informations et lourde en décisions.

Accès réservé aux actionnaires.

Transfert assuré en fin d'assemblée générale vers la soirée « Tous en piste »

exagone

AIX-EN-PROVENCE

AIX-EN-PROVENCE

Les 12, 13 et 14 juin 2019, dans les locaux de la faculté de droit

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

LE RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA FORMATION

32 ateliers de formation sur des thèmes juridiques, techniques, et de gestion (voir le programme détaillé).
Des ateliers « à la carte » par demi-journée ou par journée durant trois jours, dispensés par des formateurs géomètres-experts ou extérieurs à la profession (avocats, professeurs…).
La participation aux universités d'été permet de valider un, deux ou trois jours de formation directe dans le cadre de l'obligation de formation continue.

ORGANISMES SOCIAUX

Il appartient à chaque cabinet de se renseigner sur la prise en charge des formations par les organismes de formation professionnelle :
– FIFPL pour les géomètres-experts (formation d'au moins 6h) ;
– Actalians pour les collaborateurs salariés.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Les ateliers se déroulent dans les salles de cours et les amphithéâtres de la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille
(3 avenue Robert-Schuman, 13100 Aix-en-Provence).
Les déjeuners sont inclus dans le coût de la formation.
Horaires : 9h30 (matin) ; 14h (après-midi).
Accès par train : gare SNCF Aix-en-Provence TGV (à 18 km du centre-ville) ; gare SNCF Aix-en-Provence centre, liaison depuis Marseille- Saint-Charles
Accès par avion : aéroport Marseille Provence.
Liaisons par navettes pour la gare routière d'Aix-en-Provence. Entre 20 et 30 min de trajet, départ environ toutes les 15 à 30 min selon les heures (depuis la gare TGV et l'aéroport). La gare routière et la gare SNCF Aix-en-Provence centre sont à 10-15 min à pied de la faculté.
Taxi : réservation conseillée.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Inscrivez-vous sur le site
geometre-expert-universites.fr
avec la certitude d'une gestion en temps réel des places disponibles dans les ateliers.
Paiement sécurisé par carte bancaire.

Attention : places limitées dans la plupart des ateliers

Fermeture des inscriptions en ligne : lundi 3 juin

Les salles et amphis des formations sont dans le corps central de la faculté et non dans son annexe Montmarrin comme en 2017. Très proches du centre ancien d'Aix-en-Provence.
Il n'y a aucune possibilité de stationnement dans la faculté. Les places autour sont peu nombreuses et payantes à l'heure. Privilégiez les parkings publics à 10-15 min à pied (voir page 24).
L'organisation ne gère ni les réservations hôtelières ni les soirées.

BADGE D'ACCÈS

Un badge nominatif avec QR code vous sera adressé à l'adresse mail indiquée lors de votre inscription.
Ce badge permettra l'accès à l'ESGT (plan Vigipirate), à vos différents ateliers (contrôle à l'entrée des salles), aux déjeuners et aux soirées.
Vous devrez l'imprimer avant de venir aux universités afin de ne pas perdre de temps à l'accueil.

LES TARIFS

LES ATELIERS À LA CARTE

Un, deux ou trois jours, avec des ateliers au choix (un ou deux par jour selon les thèmes).
Les journées sont indivisibles. Les déjeuners sont inclus.

Journées de formation	Inscription avant le 30 avril	Inscription à partir du 1er mai
Forfait 3 jours	760 € HT	810 € HT
Forfait 2 jours	630 € HT	680 € HT
Forfait 1 jour	450 € HT	500 € HT

Toute inscription est définitive, chaque modification (hors ajouts de prestations) sera facturée 20 € HT.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Réservations – Les inscriptions sont traitées en temps réel. Seul le règlement complet valide l'inscription. Après une première inscription, possibilité d'ajouter des prestations – ateliers (uniquement sur les journées non réservées, nouveau forfait), assurance… – en se connectant, depuis la page d'accueil du site geometre-expert-universites.fr, à son compte client « Aix-en-Provence ».
Toute inscription est définitive, chaque modification (hors ajouts de prestations) sera facturée 20 € HT.

Assurance annulation facultative – Remboursement des sommes versées par un participant empêché pour des motifs justifiés personnels ou professionnels. Sans adhésion à cette assurance facultative, aucun remboursement ne sera effectué.

Organisation – Les 8es universités d'été des géomètres-experts sont organisées par la société Publi-Topex. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lieu de leur déroulement ou le contenu de leur programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Responsabilité – Publi-Topex est responsable civilement en sa qualité d'organisateur. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Les participants doivent être couverts par une police d'assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

LA FACTURATION

Une confirmation d'inscription et une facture vous seront adressées par courriel après votre enregistrement.

L'EXPOSITION

Fabricants de matériels de topographie, de logiciels d'exploitation des données, de gestion des cabinets, assureurs, revendeurs ou fabricants de drones, intervenants dans le secteur de la 3D, du BIM et de toutes les nouvelles technologies qui concernent directement les géomètres-experts et leurs cabinets, les partenaires seront présents dans le hall d'accueil de la faculté du 12 au 14 juin à Aix-en-Provence pour le grand rendez-vous de la formation continue.

Publi-Topex
PRESSE • ÉDITION • CONGRÈS • FORMATION

Publi-Topex est un organisme de formation agréé et référencé Datadock
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 39613 75

Renseignements et inscriptions : Anne Grandperrin
Tél. : 01 53 89 00 83 • a.grandperrin@publi-topex.com

AIX-EN-PROVENCE

TABLEAU DES ATELIERS

8es UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DES GÉOMÈTRES-EXPERTS 12, 13, 14 JUIN 2019

1 > Le règlement type de copropriété > 1/2 journée
2 > 55 questions-réponses sur la réglementation connexe au lotissement > 1/2 journée
3 > Panorama de l'actualité jurisprudentielle en urbanisme > 1/2 journée
4 > La perte de vue et d'ensoleillement > 1/2 journée
5 > La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), levier d'innovation et de compétitivité pour le cabinet > 1/2 journée
6 > Rédiger les actes administratifs, cas pratiques > 1/2 journée
7 > Pratique et contentieux du domaine public > 1/2 journée
8 > RGPD : les solutions pour protéger les données personnelles > 1/2 journée
9 > Comment améliorer la performance économique des cabinets ? > 1/2 journée
10 > Les servitudes de cour commune > 1/2 journée
11 > Les méthodes d'estimation par compte à rebours aménageur et promoteur > 1/2 journée
12 > Estimer un pavillon en milieu périurbain > 1/2 journée
13 > L'aménagement foncier appliqué aux enjeux agricoles, forestiers et environnementaux : étude de cas > 1/2 journée
14 > Le principe ERC (éviter, réduire, compenser) appliqué à l'aménagement en secteur urbain et en zone rurale > 1/2 journée
15 > Les contrats types pour les marchés publics et privés de maîtrise d'œuvre > 1/2 journée
16 > Prendre en compte la dépollution dans une opération d'aménagement > 1/2 journée
17 > De la HQE aménagement à la HQE performance > 1/2 journée
18 > Les zones humides dans les opérations d'aménagement > 1/2 journée
19 > Intégrer les réseaux sociaux à la stratégie de communication du cabinet > 1/2 journée
20 > Communication : comment décliner le slogan de la profession au quotidien dans le cabinet ? > 1/2 journée
21 > Nouveaux usages, nouveaux services : rôle et responsabilité du syndic de copropriété > 1/2 journée
22 > Méthodes de mesures anciennes : leur interprétation aujourd'hui > 1/2 journée
23 > Le descriptif de l'article L.115-4 du code de l'urbanisme > 1/2 journée
24 > Production et enregistrement du RFU dans le portail Géofoncier : les règles de l'art > 1/2 journée
25 > Sensibilisation à la pratique de la médiation > 1 journée
26 > Le géomètre-expert et les chemins d'exploitation > 1/2 journée
27 > Le bornage en présence d'indivision et le bornage en présence de copropriétés riveraines > 1/2 journée
28 > Divisions et servitudes par destination de père de famille > 1/2 journée
29 > Questions-réponses sur la procédure de lotissement > 1 journée
30 > Connaître le logement social et sa prise en compte dans les opérations immobilières > 1/2 journée
31 > La loi littoral dans la loi Elan > 1/2 journée
32 > Comment intégrer la performance énergétique dans la conception des opérations d'aménagement > 1/2 journée

MERCREDI 12 JUIN		JEUDI 13 JUIN		VENDREDI 14 JUIN	
MATINÉE	APRÈS-MIDI	MATINÉE	APRÈS-MIDI	MATINÉE	APRÈS-MIDI
ATELIER 1	ATELIER 1				
ATELIER 2	ATELIER 2				
		ATELIER 3		ATELIER 3	
				ATELIER 4	ATELIER 4
ATELIER 5	ATELIER 5				
		ATELIER 6	ATELIER 6		
		ATELIER 7	ATELIER 7		
ATELIER 8	ATELIER 8				
				ATELIER 9	ATELIER 9
ATELIER 10		ATELIER 10			
ATELIER 11	ATELIER 11				
				ATELIER 12	ATELIER 12
				ATELIER 13	ATELIER 13
		ATELIER 14	ATELIER 14	ATELIER 14	
		ATELIER 15	ATELIER 15		
		ATELIER 16	ATELIER 16		
				ATELIER 17	ATELIER 17
		ATELIER 18	ATELIER 18		
ATELIER 19	ATELIER 19				
				ATELIER 20	ATELIER 20
ATELIER 21	ATELIER 21				
		ATELIER 22	ATELIER 22		
		ATELIER 23	ATELIER 23		
		ATELIER 24	ATELIER 24	ATELIER 24	
ATELIER 25					
				ATELIER 26	ATELIER 26
ATELIER 27	ATELIER 27				
		ATELIER 28	ATELIER 28		
		ATELIER 29		ATELIER 29	
ATELIER 30	ATELIER 30				
			ATELIER 31		ATELIER 31
ATELIER 32	ATELIER 32				

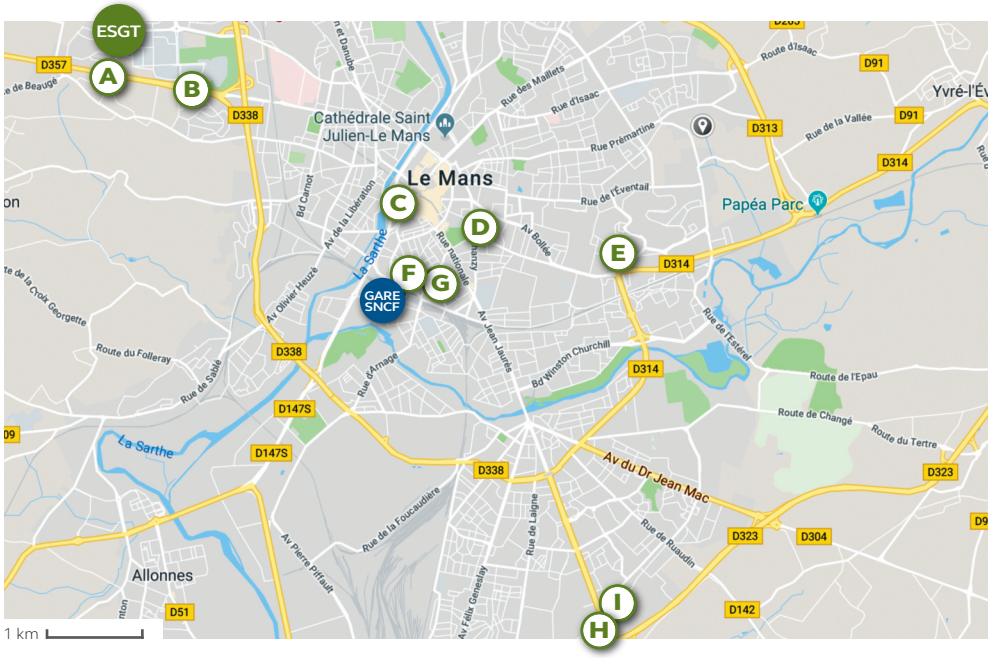

Les adresses du Mans

ESGT : 1 boulevard Pythagore, 72000 Le Mans
GARE SNCF : Place du 8 Mai 1945

A Hôtel Mister Bed : Les Poupardières, rue Héraclite
B Hôtel Première Classe Ouest Universités : Zac Le Ribay, avenue Olivier-Messiae
C Hôtel Première Classe Le Mans Centre : 40 rue du Vert-Galant
D Hôtel Ibis Budget Le Mans Centre : 18 rue Saint-Bertrand
E Hôtel Campanile Le Mans Centre : 23 boulevard Pablo-Neruda
F Hôtel Ashley Hotel : 27 boulevard Robert-Jarry
G Hôtel Le Charleston : 20 rue Gastelier
H Hôtel H24 Hotel : 8 avenue du Panorama
I Hôtel Le Circuit – ex Green 7 : 447 avenue Georges-Durand

Tous ces hôtels sont desservis par le tramway

Les adresses d'Aix-en-Provence

FACULTÉ DE DROIT : 3 avenue Robert-Schuman, 13100 Aix-en-Provence
GARE SNCF : Rue Gustave-Desplaces
GARE ROUTIÈRE : 2-4 boulevard Victor-Coq

P Parking centre-ville d'Aix-en-Provence – EFFIA : Impasse Gustave-Desplaces
P Parking Méjanes : 4 boulevard Victor-Coq
P Parking Mignet : 8 avenue Malherbe

Inscriptions : geometre-expert-universites.fr